LES AFFAIRES STAVISKY

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Hayotte, fatigué, avait préféré se faire représenter par son avocat du barreau de Bayonne, Me Frank Moreau.

A la suite de ce nouveau jugement, on apprend que Darius, faisant appel, partirait ce matin pour Pau, où il comparaîtra dans les huit jours devant la chambre des mises en accusation.

Une plainte contre le fils Desbrosses qui menaça les photographes

L'incident qui s'est produit avant-hier à Biarritz entre MM. Desbrosses père et fils et trois reporters photographes a été sanctionné, hier matin, par une plainte déposée entre les mains du commissaire central de Bayonne, M. Bertrand, pour menace à main armée, sous condition.

L'inculpé et son fils ont pris le train jeudi soir à 23 h. 8, en direction de Paris, vraisemblablement pour Orléans.

Les curieuses révélations du « Daily Mail »

Stavisky aurait-il été un des chefs d'une formidable bande internationale d'escrocs et d'incendiaires ?

Le « Daily Mail », à la suite de la découverte de l'affaire des incendiaires londoniens dirigés par Léopold Harris, lequel purge actuellement une peine de prison, se déclare en mesure ce soir de faire des révélations sensationnelles concernant l'activité de bandes internationales d'incendiaires ayant naturellement pour ultime objet l'escroquerie à l'assurance.

L'organisation de ces criminels, dit le journal anglais, a de telles ramifications que, dans certains pays du continent, leurs agents et émissaires n'hésitent pas à avoir recours au meurtre pour arriver à leurs fins ou échapper aux recherches. Ces incendiaires se sont rendus coupables, entre autres, de tentatives de meurtre sur une échelle colossale en mettant délibérément le feu à des navires en haute mer.

Ce fait, dit-on, est aujourd'hui bien prouvé : en effet, lors de l'arrestation des membres d'une de ces bandes en Angleterre, les enquêteurs avaient cru qu'elles se bornaient à mettre le feu à des maisons privées ou à des firmes commerciales afin d'encaisser les assurances. Mais des découvertes toutes récentes, découlant d'événements qui se sont déroulés sur le continent, ont prouvé que les incendies de navires sont l'œuvre de ces mêmes bandes. Le « Daily Mail » rappelle, entre autres, que de nombreux bâtiments ont péri par le feu dans des circonstances qui ont éveillé des soupçons graves, et, tandis que dans certains cas les sinistres ont pu être la conséquence d'accidents inexplicables, dans d'autres, les enquêteurs sont arrivés à la conclusion qu'ils étaient en présence d'incendies criminellement allumés par les agents payés des bandes en question.

Dans un cas particulier, les enquêteurs seraient en possession d'une chaîne de preuves si complètes qu'il ne leur manque plus qu'un maillon pour intenter des poursuites aux coupables.

Le journal ajoute : « Il y a de bonnes raisons de croire, d'après les dépositions qui ont été recueillies, que Stavisky était un des chefs de ces organisations et que le meurtre du conseiller Prince, qui devait déposer au cours de l'enquête sur l'affaire Stavisky, n'est pas étranger à l'activité des bandes incriminées ».

L'ENQUÊTE SUR LA MORT DU CONSEILLER PRINCE EST AU POINT MORT

Ce que furent les dernières entrevues de l'infortunée victime et de M. Pressard

En ce qui concerne l'affaire Prince, on déclare que l'enquête de Paris est actuellement au point mort.

Un témoin, dont on ne donne pas le nom, devait être entendu, dit-on, par les magistrats dijonnais.

Est-il possible qu'une contre-autopsie du conseiller Albert Prince soit ordonnée, pour fournir au juge d'instruction les précisions qui n'ont pu encore lui être données ?

Ce ne serait pas la première fois que la Justice procéderait à une revision de ce genre. En tous cas, la question était posée hier.

Les rencontres de M. Prince avec le procureur Pressard

Un de nos confrères parisiens apporte les détails suivants sur ce que furent les dernières rencontres de M. Prince et de M. Pressard.

Dans les premiers jours de janvier, M. Prince siégeait aux assises, quand il fut, de toute urgence, convoqué par le premier président Dreyfus, dans son cabinet. Le conseiller s'y rendit aussitôt et trouva le chef de la cour avec, à ses côtés le procureur général Donat-Guigue et M. Pressard. Ce dernier invita l'ancien chef de la section financière à justifier, d'une façon précise, l'attitude qu'il avait cru devoir prendre dans les affaires Stavisky.

Et comme M. Prince, interloqué, demandait, avant de répondre, qu'on lui permît de confronter sa mémoire avec les « feuilletons » de la section, le procureur de la République observa :

« Vous manquez de réflexes, Monsieur ».

Le premier président alors intervint pour s'étonner que M. Pressard ne trouva pas naturel le désir exprimé par M. Prince.

Le conseiller devait revenir, ses vérifications une fois faites, chez M. Dreyfus et lui fournir des explications entièrement satisfaisantes. Mais alors il s'emporta.

« Je sais, déclara-t-il, où voulait en venir M. Pressard. Sa conduite est celle d'un traître et d'un lâche.

— C'est aussi mon avis, confirma M. Dreyfus ».

M. Prince revit M. Pressard et lui dit : « Si je n'ai pas de réflexes, du moins ai-je des preuves ».

Ces preuves, ce sont les lettres que le conseiller avait rangées parmi d'autres documents, qu'il avait retrouvées et que, désormais il gardera toujours sur lui, dans son portefeuille. Le mardi 13 février, le conseiller est reçu par M. Lescouvé. Un nouvel entretien est fixé au samedi suivant, le 17. Il sera décisif. M. Prince apportera les lettres, mais il décide, auparavant, de les faire photographier.

Dans l'intervalle de ces deux jours, M. Prince rencontre M. Pressard, le dialogue entre les deux hommes est vif, puis violent. Il se termine par ces mots du conseiller :

« Je triomphe ».

Voulant faire photographier les lettres, M. Prince prie M. Lescouvé d'accepter de ne le recevoir qu'au début de la semaine suivante. Un rendez-vous définitif est pris pour le mercredi 21.

Le mardi 20, le conseiller Prince mourait assassiné. Les lettres avaient disparu.

De son côté, un journaliste de Paris apporte les déclarations qui lui ont été faites jeudi soir par un ami de l'infortuné conseiller Prince, qui confirment et l'existence des deux documents accablants pour M. Pressard, et les entrevues relatées ci-dessus de M. Prince avec l'ancien chef du Parquet de la Seine, et dans des termes presque identiques à ceux que l'on a lus plus haut.

LA QUESTION DU BLÉ devant le Sénat

Le projet de loi sur l'organisation du marché des céréales a été adopté

A 15 h. 10, M. JEANNENEY ouvre la séance. L'assemblée fixe tout d'abord, au jeudi 8 mars, la discussion de l'interpellation de M. Mollard sur la distribution de l'énergie électrique en France. Puis on en revient à la question du blé. L'article 2 est mis en discussion.

L'article 2 dispose que les blés ayant fait l'objet de contrats de blocage en report, ainsi que toutes les farines panifiables seront accompagnés de pièces ou d'acquits, qui en autoriseront la circulation.

L'article 2 est adopté, avec l'assurance, donnée par M. QUEUILLE, en réponse à une question de M. Abel LEFEVRE, que les blés qui n'auront pas fait l'objet d'un contrat de blocage en report pourront circuler librement.

Le Sénat passe à l'article 3, qui fixe à 65 % le taux d'extraction et qui prévoit qu'un décret fixera le nombre de kilogrammes de farine basse que les meuniers devront obligatoirement éliminer par exportation ou dénaturation.

M. Marcel MICHEL demande à l'assemblée de tenir compte des usages locaux pour l'application de la loi et que les producteurs ne soient pas astreints au taux de blutage pour les blés qu'ils destinent à leur consommation familiale.

M. QUEUILLE montre que, dans l'intérêt même de la mesure, la loi doit être appliquée strictement, tant en ce qui concerne l'échange du blé contre le pain qu'en ce qui concerne le taux de blutage.

Le Sénat adopte un amendement de M. Abel LEFEVRE, qui limite l'application des taux de blutage aux farines panifiables.

En réponse à une question de M. François SAINT-MAUR, M. QUEUILLE déclare que les minoteries qui ne pourront exporter les farines basses pourront les dénaturer et le ministre précise qu'un contrôle sera exercé sur cette opération et sur la comptabilité des meuniers.

L'ensemble de l'article est adopté.

De nombreuses objections sont élevées à propos de l'article 4 qui oblige les agriculteurs à déclarer au début de chaque campagne agricole la quantité de blé qu'ils ont récoltée ainsi que celle qu'ils détiennent.

Après une longue discussion, au cours de laquelle le Sénat adopte successivement les divers paragraphes, l'ensemble de l'article 4 est finalement repoussé.

On en arrive à l'article 5 qui concerne l'aménagement de la taxe de mouture.

Finalement, la commission se met d'accord sur un nouveau texte que l'on soumet à l'assemblée. Ce texte fixe à deux quintaux par personne la quantité de blé récolté par les agriculteurs qui, destinés à la consommation familiale, échappent à la taxe de mouture. Il autorise le préfet à déterminer les conditions de l'échange en nature et à fixer le taux de blutage pour la consommation familiale.

Enfin, l'article 5 dispose que le produit de la taxe à la mouture pourra gager des emprunts destinés à assurer l'exportation du blé et de la farine.

L'article 5 est adopté.

Le Sénat adopte une disposition additionnelle portant que le boulanger qui fera commerce du blé et donnera notamment du blé en paiement au meunier sera passible d'une amende.

L'article 6, qui rend obligatoire la réexportation des sons et issues provenant de la mouture de blés placés sous le régime de l'admission temporaire, est adopté.

MM. DONON et CASSEZ demandent l'un et l'autre l'adoption d'une disposition additionnelle qui autoriserait les minotiers à ne pas réexporter les sons et issues soit pour les intégrer aux contingents d'importation de céréales secondaires soit pour les exporter au lieu et place de farines basses.

C'est cette réforme que recommande M. CASSEZ qui affirme que c'est seulement ainsi que l'admission temporaire cesse d'être préjudiciable à notre agriculture. La commission repousse l'amendement de M. Cassez et invite le Sénat à se prononcer contre l'admission tendant obligatoire la réexportation.

Un long débat s'engage. Le Sénat cependant, n'adopte pas le point de vue de sa commission.

Il adopte l'amendement Cassez et l'ensemble de l'article 6.

Un amendement de MM. BORET et DONON, destiné à organiser la suppléance des comités interprofessionnels dans le contrôle de la loi et accepté par la commission et le gouvernement, est adopté.

Un amendement de M. ROUX-FRESSINENG, prévoyant un décret pour l'application de la loi à l'Algérie et accepté par la commission et le gouvernement, est adopté.

M. Abel Lefèbre intervient sur l'ensemble. Il demande au ministre d'accroître les ressources des caisses régionales de crédit agricole, pour venir en aide aux cultivateurs dont la récolte est invendue.

L'ensemble de la proposition de loi est adopté.

Le Sénat se renvoie à mardi, 15 h. La séance est levée à 19 h. 30.

COURTE SEANCE, HIER, A LA CHAMBRE

La Chambre a tenu, hier matin, une courte séance, au cours de laquelle elle a adopté sans débat divers projets secondaires, tel celui relatif aux sessions des chambres d'agriculture, qui devront se réunir en session ordinaire deux fois par an, en mai et en novembre.

Elle a décidé de renvoyer à la suite l'interpellation de M. Goude, sur la grève du personnel Radio-France, et de discuter mardi matin le projet de loi sur les megasins à prix unique.

La séance a été levée à 10 h. 55.

Le Conseil des Ministres a examiné la situation extérieure

Les ministres se sont réunis en conseil hier matin, à 10 heures, sous la présidence de M. Albert Lebrun, Président de la République. La délibération a duré jusqu'à midi 45.

Le Président de la République a remercié et félicité M. Gaston Doumergue, président du Conseil, et M. Germain-Martin, ministre des finances, de l'effort heureusement déployé pour le vote du budget par les deux Assemblées parlementaires.

M. Louis Barthou, ministre des Affaires étrangères, a fait au Conseil un exposé détaillé de la conversation que le président du Conseil et lui ont eue avec M. Eden, lord du sceau privé. Il a été décidé que le conseil de la Défense Nationale serait très prochainement appelé, en vue de préparer la décision du gouvernement à donner son avis sur les mémorandums des divers pays relatifs à la question du désarmement.

M. Lamoureux, ministre du Commerce, a mis le conseil au courant de l'état des conversations avec l'Angleterre, en vue de la conclusion d'un accord commercial.

Le reste du conseil a été consacré à l'expédition des affaires courantes. Un conseil de cabinet aura lieu mardi, au cours duquel seront examinés les divers projets de loi qui devront être votés avant la séparation du Parlement.

LE CENTENAIRE DE LA MORT DE J.-B. WICAR

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Ce que fut le collectionneur

Mais la grande gloire de J.-B. Wicar, consista à réunir en Italie, à une époque où l'on attachait relativement peu d'importance aux dessins des grands maîtres, une collection de documents dont la valeur est aujourd'hui inestimable et dont la possession met le Musée de Lille sur le même plan de valeur que « L'Albertina » de Vienne et « Les Offices » de Florence.

Dès son arrivée à Rome, notre artiste lillois se mit à recueillir les dessins des maîtres de la Renaissance. Il eut des déboires : cette collection lui fut volée en 1799. Elle était splendide !

Désolé, mais non découragé, Wicar fit une nouvelle collection. Celle-là, il la vendit à l'Angleterre, mais ce fut pour pouvoir racheter sa première collection, plus remarquable, et qu'il augmenta encore par la suite.

A sa mort, c'est cette troisième collection qu'il légua à la Société des Sciences de la Ville de Lille, à sa ville natale. Sa valeur se chiffre par centaines de millions. Au vrai, on ne peut l'estimer au cours du jour.

Royal cadeau, comme on voit, dont la Ville de Lille a le droit, le devoir de se montrer reconnaissante.

Détaillons quelque peu ces richesses !

Voici d'abord la « Tête de Cire », buste ravissant de jeunesse, d'élégance, pétri d'adorable fluidité, fait d'expression fugitive, innocence, malice et mélancolie mélangées.

« Tête de cire du temps de Raphaël », dit le catalogue.

De qui est-elle ?...

De grands noms ont été prononcés, des controverses se sont affrontées !... Raphaël ?... Léonard de Vinci ?... faut-il remonter jusque l'art grec de l'antiquité ?... certains l'ont affirmé.

En réalité, on ne sait qu'une chose de la « Tête de Cire ». C'est que la renommée, tous les artistes, l'ont proclamé un pur chef-d'œuvre du génie humain. C'est de la pensée prisonnière dans de la matière.

Et le monde entier en parle avec admiration !...

— En fait de dessins, J.-B. Wicar nous en a légué plus de 1.300 où palpite l'art, le don divin des grands maîtres.

Citons des noms : Raphaël, Léonard de Vinci, Michel Ange, Titien, Véronèse, Tintoret, Tiépodo, Andréa del Sarto, Rubens, Claude Lorrain, Poussin, etc., etc... Mais ces grands noms suffisent pour exalter la valeur de la collection Wicar, dont nous reproduisons ci-contre quelques spécimens.

Bienfaiteur des jeunes artistes

Nous en arrivons au troisième et dernier titre de gloire de J.-B. Wicar : sa fondation en faveur des jeunes artistes lillois.

Le peintre — nous l'avons dit — était resté lillois au fond du cœur, bien que résidant à Rome.

Il le prouva d'abord en 1792, lorsqu'il envoya 600 livres, pour le soulagement des veuves et orphelins de Lille, victimes innocentes du bombardement autrichien.

Il le démontra davantage encore, et surtout, lorsqu'en 1834, il légua la totalité de ses biens, ou peu s'en faut, à ses concitoyens.

Parmi ses dispositions testamentaires on trouva la fondation d'une œuvre pie Wicar, destinée à doter d'une pension de 25 écus par mois, autant de jeunes gens de Lille, peintres ou sculpteurs, architectes, qui feront un séjour de quatre ans à Rome pour parfaire leurs études artistiques.

Cette fondation était faite sous le contrôle de la Société des Sciences et Arts de Lille, et de la ville.

Encouragée par la Ville de Lille, qui ajoute un supplément à la Bourse Wicar, cette œuvre dure toujours.

Notons que le premier artiste peintre envoyé à Rome, grâce à cette Bourse, fut Carolus DURAN, et que le séjour de cet artiste dans la ville des Papes, nous valut ce chef-d'œuvre qui est au Musée de Lille : « L'assassiné dans la campagne romaine », tableau qui assura la réputation du jeune maître.

Parmi les autres pensionnaires Wicar qui furent à Rome, citons MM. Emile SALOMÉ, Paul LEFEBVRE, Léon GIFFARD, Médéric BOTTIN, J. DÉCHIN, Alphonse CORDONNIER et, plus près de nous, MM. BOULAINGHIER, DESREUMAUX, NYS, etc.

DEMAIN

— Demain dimanche, à 10 heures, une plaque commémorative rappelant la naissance de J.-B. Wicar, sera apposée, en présence des représentants de la Ville de Lille, par les soins de la Société des Sciences, à la maison natale du célèbre peintre, collectionneur et bienfaiteur, 84, rue Royale. A l'issue de cette manifestation, les représentants de la Ville, de la Société des Sciences, les artistes présents, visiteront la collection Wicar, au Palais des Beaux-Arts, admirant une fois de plus, conduits par M. Théodore, conservateur des musées, les merveilles que nous légua Jean-Baptiste Wicar. En vérité, cet artiste de mérite, au grand cœur aimant, méritait bien que l'on célébra son centenaire.

V. BRIGGHE.

M. LERROUX APPELE A FORMER LE CABINET ESPAGNOL

M. Lerroux, en sortant du domicile de M. Alcala Zamora, à 16 h., a déclaré qu'il avait été chargé officiellement de former le cabinet.

MARYSE HILSZ A ATTERRI A SANGHAI

L'aviatrice Maryse Hilsz, qui était partie de Swaton, vendredi, à 9 heures, est arrivée à Shanghaï à 16 heures.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Samedi 3 mars 1934. — Soleil : lever, 6 h. 33 ; coucher, 17 h. 34 ; Lune : lever, 20 h. 20 ; coucher, 8 h. 53.

Aujourd'hui : Saint-Marin. — Demain : Saint-Casimir.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 2 mars 1934, à 18 h. : Baromètre : 760 mm. 6 ; hausse depuis la veille à 18 h. : 1 mm. 8 ; Thermomètre : Fronde : 5.4 ; Minima : — 2.2 ; Maxima : 9.0 ; Etat hygrométrique : 88 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 18 h. : N. Direction du vent : Ouest ; Force : faible ; Direction des nuages : Ouest ; Etat du ciel : Très peu nuageux ; Temps probable pour aujourd'hui : Frais ; Brumeux.

NOMINATION. — Est nommé substitut à Avesnes, M. Marsaud, avocat.

L'ÉMOUVANTE ODYSSÉE d'une femme de Liévin pendant la guerre

Durant deux ans, elle distribua dans la région de Condé-sur-Escaut des lettres provenant des régions non occupées et elle hébergea pour les sauver un officier français et un aviateur anglais

C'est vraiment une émouvante histoire de l'occupation que celle de Mme Henri CADART, née Mathilde DUCROCQ, habitant actuellement à Liévin, rue Dusouich, au hameau de la Flaine.

Mme Cadart est née à Fléchinelles (Pas-de-Calais) le 11 février 1884. A la déclaration de la guerre, elle habitait Saint-Aybert (Nord) avec ses quatre enfants. Sa mère venant de mourir, elle avait également à sa charge un jeune frère et une jeune sœur.

Durant la guerre, de 1914 à 1916, Mme Cadart a eu une conduite véritablement héroïque. Pendant ces deux années, jusqu'à son arrestation par les Allemands, elle distribua dans les localités de Saint-Aybert, Thivencelles, Condé-sur-Escaut, Vieux-Condé, Macou, Bonsecours (Belgique) et les communes limitrophes, des lettres que des soldats du front adressaient à leurs familles restées en pays occupé.

Mme Cadart a bien voulu nous conter son histoire.

Des nouvelles des soldats

« Lorsque les Allemands arrivèrent, le 24 août 1914 à Saint-Aybert, nous déclara-t-elle, j'ai fui devant l'ennemi, emmenant avec moi mes quatre enfants, ma jeune sœur et mon jeune frère, âgés de 1 et 7 ans. Je dus m'arrêter à Somain, me trouvant sur le point d'être mère. Je fus hospitalisée à Saint-Amand et je donnais le jour à une fillette. J'avais donc à ma charge sept enfants avec lesquels je rentrais, neuf jour plus tard, à Saint-Aybert, occupée par l'ennemie.

» Voulant rendre service à mes compatriotes, je n'ai pas hésité à affronter le danger. Tandis que mon mari allait chercher le courrier à Lille, moi, à mes risques et périls, je distribuai les lettres à Saint-Aybert, Thivencelles, Condé, Vieux-Condé et dans les communes frontières.

Mme CADART, l'héroïne de LIEVIN (Ph. Allender).

» Afin de tromper la surveillance des Allemands, j'emmenais avec moi mes enfants, que j'habillais misérablement et je simulais de me livrer à la mendicité.

» Je mettais les deux plus jeunes enfants dans une vieille voiture, tandis que les cinq autres se traînaient à mes jupons.

» Les Allemands me prenaient pour une malheureuse, mais au lieu de frapper à la porte des habitants pour demander l'aumône, je leur remettais des lettres venant de leurs époux ou fils soldats. Inutile de vous dire que partout je recevais le meilleur accueil.

» Quand les destinataires des missives habitaient trop loin, je m'y rendais seule par des chemins détournés.

Au milieu des uhlans

» J'allais, notamment, porter des lettres à la fille de M. Becker, agent de police, qui me vouait une grande reconnaissance d'avoir des nouvelles de son gendre qui était sur le front.

» Or, ne possédant pas une grande instruction et, d'autre part, ne connaissant pas toutes les adresses des personnes auxquelles étaient destinées les lettres, M. Becker classait les enveloppes, puis me suivant à quelques pas, il me faisait signe chaque fois que j'avais une lettre à déposer dans une maison devant laquelle je passais.

» Un jour, j'eus une frayeur terrible ; j'étais partie à la rencontre de mon mari qui revenait d'avoir été chercher du courrier à Saint-Amand. Je revenais sur la route de Condé à Thivencelle, lorsque je me suis trouvée entourée par des uhlans. J'avais mon panier rempli de lettres et de journaux français. Que faire ?... Retourner sur mes pas, les soldats se seraient douté de quelque chose, et je risquais fort d'être fusillée sur place.

» Je pensai aux enfants restés à la maison, je cachai mon émotion et durant une heure de route, je passais à travers les troupes ennemies ; les uhlans semblaient se moquer de moi, mais je m'en fichaient, car ils ne se doutaient pas du travail que j'accomplissais.

» En arrivant à la maison, je poussai un soupir de soulagement.

Avec un officier français

» Quelques instants après ma rentrée, je vis arriver mon mari, qui était accompagné d'un homme. « C'est un officier français, me dit-il, il faut que nous lui fassions passer les lignes ».

» L'officier passa la nuit chez nous et le lendemain matin nous partimes avec lui. « Mets ce paquet dans ton panier, me dit mon mari, ce sont les pantoufles du monsieur ». Nous sommes partis sur Lille et lorsque nous eumes accompli notre mission, mon mari me dit : « Sais-tu ce que tu portais dans ton panier ?... Non, eh bien c'était des plans que l'officier n'osait porter sur lui ».

« Enfin le 20 septembre 1914, mon époux partit chercher du courrier, mais ne revint plus. Durant cinq jours je tentais d'aller à sa rencontre. C'est alors que j'appris qu'il n'avait pu repasser les lignes, la surveillance étant devenue des plus sévère.

Une femme à cran

« Je désirais ardemment cependant poursuivre l'œuvre de réconfort que j'accomplissais depuis le début des hostilités et je fis connaissance d'un homme qui allait avec mon mari chercher le courrier, lequel connaissait encore le moyen de recevoir des correspondances des régions occupées. Je me mis à son service et il me remettait des lettres que j'étais chargée de porter à destination. Jamais il ne voulut me dire son nom : « Ne cherches pas à comprendre, me répondait-il, quand je le lui demandais, nous devons rester « incognito », car le service que nous accomplissons est très grave et nous exposons notre vie. »

« Nous changions toujours l'endroit de nos rendez-vous; tantôt nous nous rencontrions à Tournai, ou Saint-Ghislain, ou Saint-Amand, afin de ne pas attirer l'attention sur nous.

« Je me suis trouvée quelquefois bloquée dans les champs sans pouvoir passer, restant des jours et des nuits sans boire et sans manger.

« Lorsque je rentrais mes enfants étaient dans la joie et me demandaient ce que j'avais pu faire pour être si longtemps partie. »

Avec un aviateur anglais

Poursuivant son intéressante histoire, Mme Cadart, nous dit :

« C'était vers le 30 septembre 1914, revenant d'avoir été chercher de la correspondance à Saint-Amand, je me trouvais dans les prairies de Saint-Aybert, lorsque je m'aperçus que quelque chose d'anormal devait se passer dans le village.

« Craignant qu'il s'agissait de moi, je me suis couchée près d'un buisson dans l'eau et la boue. Je suis restée dans cette position durant toute une nuit et une journée.

« Soudain j'entendis un bruit, je levais la tête et j'aperçus, rampant et s'avançant vers moi, un homme que je crus d'abord être un Allemand. Je tremblais de tous mes membres. Cette fois, pensais-je, je suis prise, je vais être fusillée. Qu'allaient devenir mes pauvres enfants? Il me dit quelques mots auxquels je ne répondis pas. Puis le regardant, je m'aperçus qu'il portait l'uniforme anglais.

« Je fus alors rassurée, et comme il comprenait très bien la langue française, je lui fis connaître les raisons qui m'obligeaient à me dissimuler.

« Vous êtes une femme héroïque, me répondit-il, moi, je suis un aviateur anglais tombé dans les lignes ennemies, pouvez-vous me sauver ?... » Ne cherchant qu'à servir notre pays et nos alliés, je me mis à sa disposition. La nuit tombée, nous nous sommes rendus en rampant jusqu'à ma demeure. Jétais restée 48 heures dans l'eau et dans la boue, couchée sur le ventre.

« Pendant huit jours, j'ai hébergé l'aviateur anglais dans une espèce de tourelle qui servait à faire sécher des plantes.

« Ayant constaté que le moment était favorable, je remis à l'Anglais des vêtements de mon mari et pour tromper la surveillance de l'ennmi, je lui donnais également un outil de jardinage. Je pus ainsi avec lui gagner Tournai, pour lui permettre de se rendre à Lille. Je ne me rappelle plus le nom de cet aviateur, et je n'ai jamais plus eu de nouvelles de lui ».

A ce sujet, Mme Cadart nous exhibe le certificat suivant :

« Le maire de Saint-Aybert, certifie sur l'attestation de MM. Pluquet François et Florent Lépine, cultivateurs à St-Aybert, l'exactitude des faits suivants qui font honneur à Mme Cadart, née Ducrocq Mathiode :

« En septembre 1914, la dame Cadart a recueilli chez elle un aviateur anglais, lui procura des vêtements civils et des outils pour tromper la surveillance de l'ennemi.

« Elle l'accompagna et lui servit de guide jusque Tournai, pour lui permettre de prendre la direction de Lille.

« Durant ce voyage, elle était porteuse des papiers de cet aviateur, consciente du danger qu'elle courait.

« A son retour elle fut arrêtée par les Allemands et ne pouvant produire de laissez-passer elle fut emprisonnée 20 jours à Fresnes.

« La population de Saint-Aybert qui a gardé le souvenir de cette dame héroïque, serait heureuse de lui voir décerner la récompense qu'elle a largement méritée ».

« Ainsi qu'il fait foi ce certificat poursuit Mme Cadart, je fus à mon retour, arrêtée par les allemands et condamnée à 20 jours de prison, heureusement une brave femme, Mme Arbaumet prenait soin de mes enfants, ce qui me rassura ».

Dans l'eau... En prison...

« A peine libérée, je me remis à mon trafic d'aller chercher des lettres pour les distribuer. Un jour en revenant de Belgique et alors que heureusement je n'avais sur moi que deux lettres, je fus arrêtée par une sentinelle, qui voulut me conduire à la gendarmerie pour me fouiller. Passant près de la rivière, je me suis laissée tomber à l'eau et j'en profitais pour me débarrasser des deux lettres que j'avais dans mon mouchoir. L'allemand qui croyait à un accident me tendit son fusil pour me repêcher.

« Interrogée à la gendarmerie, je déclarais que j'allais en Belgique chercher des marchandises et je fus condamnée à un mois de prison ».

Dans le charbon

« Mon incarcération ne m'avait pas découragée et je me remis au travail M. Béker ayant été dénoncé, j'avais recours à un autre agent de police, M. Félix Moutier, pour le classement de mes lettres. Alors que je faisais une distribution à Condé, avec mon frère, âgé de 11 ans, je fus surprise par une patrouille de Bavarois.

« Je me suis réfugiée dans une étable et j'ai placé les lettres que j'avais en ma possession sous un tas de charbon. J'allais ensuite prier la propriétaire d'aller chercher le courrier dans une charbonnière et de le brûler, car je craignais une perquisition et en cas de découverte de la correspondance, les Allemands nous auraient arrêtées toutes deux.

« Une autre fois, passant au pont de Thivencelle, je croyais avoir été repérée par un policier allemand. Je me payais d'audace de demander à un Allemand que je connaissais de me laisser monter dans sa voiture, parce que j'étais fatiguée. Je descendais à la route de Fresnes; mon courrier était sauvé et je pouvais procéder à sa distribution.

« Je fus ensuite plusieurs fois arrêtée, mais les Allemands ne trouvant rien sur moi, ne pouvaient que me condamner pour fraude, car c'est le prétexte que je donnais pour mes fréquents voyages en Belgique. Il faut vous dire que pour traverser la frontière, il fallait passer une rivière où j'avais de l'eau jusqu'au cou. Les habitants admiraient mon courage, car j'effectuais cette mission en plein hiver ». Heureusement de braves personnes s'occupaient de mes enfants et leur procuraient de la nourriture.

L'évasion

« Je fus à nouveau arrêtée le 17 juillet 1916, alors que je rentrais de Belgique avec un sac de provisions.

« Conduite au poste, les Allemands m'interrogèrent et allèrent questionner mes enfants, ainsi que mon frère et ma sœur ; ils perquisitionnèrent à la maison, mais ne purent rien savoir, car on leur répétait que je faisais tout simplement la fraude.

« Je fus emprisonnée malgré tout. Je me mis à pleurer en pensant au sort de mes enfants et un projet d'évasion me vint à l'idée.

« Je procédai immédiatement à cette tentative. Après avoir déchiré ma serviette en trois morceaux, j'en fis une corde.

« Deux jours plus tard, c'est-à-dire le 19 juillet 1913, je sortis à 7 heures du matin pour la promenade habituelle, j'expliquais mon projet d'évasion à une codétenue qui promit de m'aider à le mettre à exécution. Profitant de l'inattention des sentinelles, nous montâmes toutes deux sur un tonneau qui se trouvait dans le coin de la cour. Je montais ensuite sur les épaules de la dame et je parvins à atteindre le bec de gaz fixé au mur. En me poussant les pieds mon complice parvenait à me faire atteindre le sommet du mur. J'attachais au bec de gaz la corde que j'avais fabriquée, mais comme elle était trop courte, je la rallongeais avec mon tablier. Malheureusement ou moment où je me laissais glisser, cette corde de fortune se cassa, je tombais d'une hauteur de 10 mètres, me blessant à la main droite et ressentant des douleurs aux reins. Pour comble de malheur un moustique me piqua à l'œil droite et c'est la figure enflée que je regagnais le village. En me voyant les habitants me firent savoir que le chef de la Kommandantur me faisait rechercher pour me faire fusiller.

« Une dame prénommée Julie m'aida à me coucher dans un champ, tandis que les Allemands fouillaient partout pour me retrouver. M. Cardon, maire, me faisait porter à manger et à boire.

« Les ennemis terrorisaient mes enfants et mon frère et ma sœur pour savoir où j'étais. Un jour, je retournai chez moi pour les embrasser, et j'eus l'imprudence de laisser à la vue des souliers que j'avais enlevés pour en chausser d'autres, c'est ainsi que les Allemands surent que j'étais rentrée à la maison. Durant cinq jours, je vécus dans les champs.

« J'essayais alors de regagner la Belgique et au moment où je traversais la rivière, une sentinelle me mit en joue.

Encore en prison

« Je lui fis signe de ne pas tirer et je me rendis. Je fus condamnée à onze mois de prison. Durant ma captivité, M. Cardon, maire, fit placer mes enfants à l'Hospice de Valenciennes. Ma jeune sœur était tombée malade de saisissement. Malgré les démarches du maire pour me faire remettre en liberté, je dus accomplir ma peine. Lorsqu'on m'accordait l'autorisation de voir mes enfants, on me conduisait encadrée par deux soldats baïonnette au canon, ce qui rendait encore ce spectacle plus triste.

« Ayant appris que l'état de santé de ma jeune sœur s'était aggravé, je demandais à me rendre à son chevet, et lorsqu'on m'y conduisit, la pauvre petite était morte.

« Lorsque je fus libérée et que je regagnais mon domicile, celui-ci était vide et je sus qu'il avait été pillé par la femme qui m'avait dénoncée aux Allemands. Je devais encore apprendre une triste nouvelle, la mort de ma petite fille âgée de trois ans.

« Après avoir été rechercher mes enfants à Valenciennes et comme il fallait vivre, j'allais chercher des marchandises en Belgique, ce qui me valut une nouvelle condamnation à 11 jours de prison. Ce qui fait que durant la guerre, j'ai accompli 17 mois d'emprisonnement ».

Une véritable héroïne

Malgré toutes ses misères, Mme Cadart a élevé dix enfants, deux de ses fils sont actuellement soldats, l'un au 168e à Thionville, et l'autre au 43e à Lille. Elle élève encore en ce moment deux pupilles de l'Assistance publique.

A l'appui de ce récit Mme Cadart est en posession de certificats de maires de diverses communes qui sont de véritables citations. Nous ne citerons que ces deux principaux :

« Le Maire de Saint-Aybert, certifie que la dame Cadart emprisonnée par les Allemands, le 17 juillet 1916, s'est évadée le 19 juillet suivant. Reprise six jours après elle fut détenue pendant 11 mois. De ce fait ses sept enfants furent placés à l'Hospice de Valenciennes par les soins de la mairie et deux enfants âgés respectivement de 3 ans et 19 ans moururent pendant sa captivité ».

« Le maire de Thivencelles, certifie que Mme Cadart, résidant à Saint-Aybert, pendant la guerre 1914-18, est venue remettre des lettres des soldats du front, à ses risques et périls, pendant 1914-15, à la population de Thivencelles, dont les membres de la famille étaient mobilisés.

« De ce fait elle a rendu des services appréciables à la population ».

Modeste, Mme Cadart n'a jamais sollicité de récompense pour sa belle conduite, se contentant d'avoir la satisfaction du devoir accompli. Nous croyons qu'il ne suffira que d'attirer l'attention sur elle pour qu'une distinction soit accordée à cette femme française qui fut une véritable héroïne.

G. D.

DEUX AFFAIRES DE DETOURNEMENTS D'OBJETS WARRANTES JUGEES A PERONNE

M. Alois Detavernier, 36 ans, cultivateur à Froidemont (Belgique), précédemment installé à Doingt-Flamicourt, était poursuivi pour détournements d'objets warrantés, en l'occurence des bestiaux. Detavernier, qui s'est réfugié en Belgique a été touché par la citation du Parquet de Péronne. Néanmoins il faisait défaut à l'audience d'hier. Le Tribunal l'a condamné à deux mois de prison et au paiement de 41.400 fr. de dommages-intérêts à la Brasserie Centrale du Cambrésis.

Pour des faits semblables, le Belge Gustave Bohes, 28 ans, cultivateur à Harleschke est condamné par défaut à deux mois de prison et 25 fr. d'amende.

LA FIN DRAMATIQUE D'UN MALADE PRÈS DE BAPAUME

Ayant déjà tenté de se suicider deux fois, il se jeta au fond d'un puits et se tua

Louis Lion, 64 ans, ouvrier agricole, demeurant au lieu dit « la station de Bihucourt », près de Bapaume, souffrait depuis quelque temps d'un mal incurable. Il n'avait pas manqué de dire à sa femme, qui l'en dissuadait chaque fois, qu'il allait mettre fin à ses jours.

Le désespéré, en novembre dernier, alla dans le grenier de son habitation, installa une corde, y passa le cou et faillit passer de vie à trépas, car la corde se rompit et sa femme arriva à temps.

Mais cette tentative manquée ne le corriges pas. Une autre fois, il alla se placer sur la voie du chemin de fer toute proche, afin de se faire décapiter par un train. Le mécanicien arrêta son convoi et le coup, une fois encore, fut raté.

Lion quitta son domicile un beau matin en ne reparut plus. Sa femme, née Anna Sailly, 39 ans, s'inquiéta et s'adressa à M. Henri Poirion, ancien patron de son mari, pour opérer des recherches. Mais Lion était dans les parages. Quand il entendit qu'on allait s'occuper de lui, car il était caché tout près de là, il sortit de sa cachette et s'élança vers le puits voisin. Il s'y jeta et tomba, faisant une chute d'une profondeur de 30 mètres.

Quand on le retira, il avait la poitrine défoncée et portait une grave blessure à la tête. Le docteur Testut, d'Achiet, vint le soigner mais il rendit bien vite le dernier soupir.

Les gendarmes de Bapaume ont fait l'enquête d'usage.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Transport de voyageurs et transport de marchandises en auto

Ayant remarqué prée de la gare de Douai une camionnette de laquelle descendaient plusieurs personnes, les gendarmes interpellèrent le conducteur. Celui-ci, Marko Tambourine, reconnut que le véhicule n'était pas destiné au transport des voyageurs et qu'il appartenait à la société générale d'alimentation dont le siège se trouve à